



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

puéricultrices

Question écrite n° 56022

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations des infirmières puéricultrices qui ont le sentiment d'être victimes d'un manque flagrant de reconnaissance. En effet, alors qu'elles ont toujours réalisé d'importants efforts afin de s'adapter à l'évolution constante de leur travail et aux nombreuses contraintes auxquelles elles doivent faire face, leur statut est particulièrement flou et inadapté à la réalité de leurs fonctions. Si leurs tâches ont été reconnues par toutes les commissions paritaires comme étant très pénibles tant au plan physique que psychologique, les textes les concernant ne prennent malheureusement pas en compte la spécificité des soins qu'elles prodiguent. C'est ainsi qu'elles ne bénéficient pas de la retraite en catégorie active ce qui est particulièrement difficile à admettre à la lumière de leurs responsabilités. Supportant difficilement d'être considérées comme un personnel « inactif », elles souhaitent que leur statut soit rapidement amélioré afin de mieux prendre en compte la spécificité de leur travail, de leurs compétences et de leurs expériences professionnelles. En conséquence, il lui demande de prendre les mesures nécessaires afin de répondre rapidement aux inquiétudes d'une profession qui ne se sent absolument pas reconnue et envisage d'entamer des mouvements de protestation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56022

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7273